

Régime de Sortie 2022 / 2023

Je soussigné(e)

Père / Mère / Tuteur/ Responsable de * :

**Rayé les mentions inutiles.*

Nom : Prénoms :

Classe de **3eme PREPA PRO**, confirme que le régime de mon enfant est :

- Externe** : Elève effectuant deux aller-retours par jour entre son domicile et l'établissement scolaire. Le repas n'est pas pris dans l'établissement. Les heures d'arrivée et de sortie sont celles des premières et dernières heures du matin et de l'après-midi inscrites à l'emploi du temps de l'élève.
- Demi-pensionnaire** : Elève arrivant au plus tard pour la première heure de cours, inscrit à son emploi du temps et repartant à la dernière heure de cours de la journée. L'élève demi pensionnaire ne peut pas sortir aux récréations et entre 12 h et 13h30.
- Interne** : Elève arrivant pour sa première heure de cours de la semaine et repartant après sa dernière heure de cours de la semaine.

Autorisation de sortie (Pour les externes et Demi-Pensionnaire) :

En cas d'absence de professeur ou de changement d'emploi du temps :

- J'autorise mon enfant à sortir,
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement plus tôt en fin de demi-journée pour les externes et en fin de journée pour les demi-pensionnaires.

Autorisation de sortie (Pour les internes) :

- J'autorise mon enfant à sortir de l'établissement entre 17h30 et 18h30.
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir de l'établissement entre 17h30 et 18h30.

Le Mercredi

- J'autorise mon enfant à sortir l'établissement le mercredi après-midi après le déjeuner entre 12h30 et 18h30.
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir l'établissement le mercredi après-midi après le déjeuner entre 12h30 et 18h30.

Fait à Lucé, le2022.

Signature du(es) responsable(s) :

Lycée professionnel
Philibert de l'Orme
Lycée des métiers
Du bâtiment

Le Proviseur
M. Jean Michel Nougès

Tél : 02 37 35 38.30.
Ce.0280009h@ac-orleans-tours.fr

7 rue Jules Ferry
BP 40105
28114 Lucé Cedex